Institut de la statistique Québec

Octobre 2002 Volume 7 - Numéro 1

Bulletin

Données sociodémographiques en bref

COLLECTION les conditions de vie

LES ENFANTS ET LE DIVORCE : DE PLUS EN PLUS DE GARDE PARTAGÉE

Par Louis Duchesne

Les juges ont émis des ordonnances de garde pour près de 15 300 enfants dont les parents ont divorcé en 2000 au Québec. Comme on compte 1,6 million d'enfants de moins de 18 ans, on peut estimer que le divorce des parents a touché près d'un enfant sur 100 en 2000. Ce nombre était un peu plus élevé au début des années 1990, soit plus de 18 000 enfants en 1990 et en 1991. Non seulement ce nombre diminue parce qu'il y avait à l'époque plus d'enfants (1,7 million), mais surtout parce que plus d'enfants avaient des parents mariés. L'union libre est de plus en plus populaire et la proportion des bébés nés de parents non mariés passe de 14 % en 1980 à 38 % en 1990 et à 58 % en 2000. En effet, les parents en union libre peuvent se séparer, mais il faut être marié pour divorcer. Les enfants de parents divorcés sont donc de moins en moins représentatifs de l'ensemble des enfants, mais les statistiques administratives les concernant sont quand même intéressantes et assez détaillées. Deux aspects seront présentés ici : l'âge des enfants et la décision quant au mode de garde pour les divorces prononcés selon la loi de 1985. Malheureusement, le formulaire de divorce ne fait pas mention du sexe des enfants.

L'âge des enfants

Il s'agit ici de l'âge des enfants quand le divorce est prononcé et non au moment de la rupture ou de la séparation des parents. Compte tenu des délais administratifs, les enfants sont donc plus vieux au moment du divorce que lors de la séparation des parents ou du début de la procédure.

Enfants de parents divorcés au cours de l'année, selon l'âge, Québec, 2000

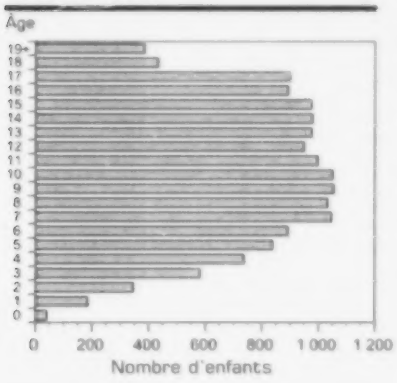

Source : Statistique Canada, fichiers des divorces.

La figure de gauche présente l'effectif par âge des enfants touchés par les divorces en 2000 ; la majorité (64 %) sont âgés de 5 à 14 ans, 12 % ont de 0 à 4 ans, et 24 % ont 15 ans et plus. L'âge moyen des enfants, qui est de 10,9 ans, augmente ; il était de 9,6 ans en 1990 et de 10,3 ans en 1995.

Les enfants de 5 à 14 ans, touchés par une ordonnance de garde en 2000, comptent pour 1,1 % des enfants de ce groupe d'âge. En 1990, la proportion était de 1,1 % et de 1,2 % en 1995. Comme les proportions sont assez semblables selon l'âge et l'année, on peut estimer sommairement que, sur 100 jeunes de cinq ans en 1990, plus de 10 ont vu leurs parents divorcer au cours de la décennie. Cette proportion devrait diminuer puisqu'il y a de moins en moins d'enfants dont les parents sont mariés. Il est d'ailleurs étonnant qu'elle ne diminue pas déjà.

La garde des enfants

Lors des divorces prononcés en 2000, la mère obtient la garde de 63 % des enfants, le père de 14 % des enfants, et 23 % des enfants connaissent une garde partagée. Ce mode de garde est beaucoup plus populaire depuis quelques années : il a doublé depuis 1995 alors qu'il était de 11 % ; en 1990, la proportion de garde partagée était de

Répartition des enfants selon la garde, Québec, 1986-2000

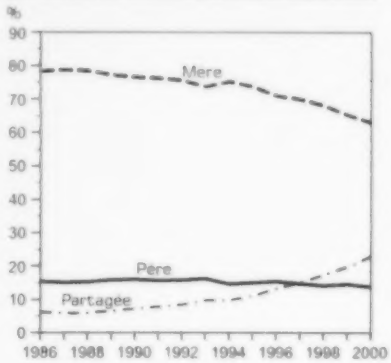

Source : Statistique Canada, fichiers des divorces.

Table des matières

Les enfants et le divorce : de plus en plus de garde partagée 1

La sécurité du revenu : une décennie de transformations 3

Faits saillants concernant les dépenses des ménages en 2000 4

La participation aux organismes et aux élections en 2000 6

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

789 East Eisenhower Parkway
PO Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
Toll free: 1-800-521-0600
Fax: (734) 997-4247
Web: www.micromedia.ca

Institut de la statistique Québec

Bulletin

Données sociodémographiques en bref

Par Louis Duchesne

Les juges ont émis des ordonnances de garde pour près de 15 300 enfants dont les parents ont divorcé en 2000 au Québec. Comme on compte 1,6 million d'enfants de moins de 18 ans, on peut estimer que le divorce des parents a touché près d'un enfant sur 100 en 2000. Ce nombre était un peu plus élevé au début des années 1990, soit plus de 18 000 enfants en 1990 et en 1991. Non seulement ce nombre diminue parce qu'il y avait à l'époque plus d'enfants (1,7 million), mais surtout parce que plus d'enfants avaient des parents mariés. L'union libre est de plus en plus populaire et la proportion des bébés nés de parents non mariés passe de 14 % en 1980 à 38 % en 1990 et à 58 % en 2000. En effet, les parents en union libre peuvent se séparer, mais il faut être marié pour divorcer. Les enfants de parents divorcés sont donc de moins en moins représentatifs de l'ensemble des enfants, mais les statistiques administratives les concernant sont quand même intéressantes et assez détaillées. Deux aspects seront présentés ici : l'âge des enfants et la décision quant au mode de garde pour les divorces prononcés selon la loi de 1985. Malheureusement, le formulaire de divorce ne fait pas mention du sexe des enfants.

L'âge des enfants

Il s'agit ici de l'âge des enfants quand le divorce est prononcé et non au moment de la rupture ou de la séparation des parents. Compte tenu des délais administratifs, les enfants sont donc plus vieux au moment du divorce que lors de la séparation des parents ou du début de la procédure.

Enfants de parents divorcés au cours de l'année, selon l'âge, Québec, 2000

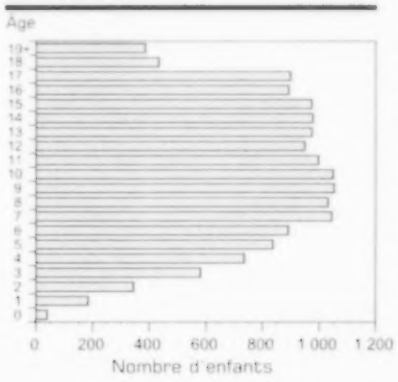

Source : Statistique Canada, fichiers des divorces.

La figure de gauche présente l'effectif par âge des enfants touchés par les divorces en 2000 ; la majorité (64 %) sont âgés de 5 à 14 ans, 12 % ont de 0 à 4 ans, et 24 % ont 15 ans et plus. L'âge moyen des enfants, qui est de 10,9 ans, augmente ; il était de 9,6 ans en 1990 et de 10,3 ans en 1995.

Les enfants de 5 à 14 ans, touchés par une ordonnance de garde en 2000, comptent pour 1,1 % des enfants de ce groupe d'âge. En 1990, la proportion était de 1,1 % et de 1,2 % en 1995. Comme les proportions sont assez semblables selon l'âge et l'année, on peut estimer sommairement que, sur 100 jeunes de cinq ans en 1990, plus de 10 ont vu leurs parents divorcer au cours de la décennie. Cette proportion devrait diminuer puisqu'il y a de moins en moins d'enfants dont les parents sont mariés. Il est d'ailleurs étonnant qu'elle ne diminue pas déjà.

Le mode de garde

Lors des divorces prononcés en 2000, la mère obtient la garde de 63 % des enfants, le père de 14 % des enfants, et 23 % des enfants connaissent une garde partagée. Ce mode de garde est beaucoup plus populaire depuis quelques années : il a doublé depuis 1995 alors qu'il était de 11 % ; en 1990, la proportion de garde partagée était de

Répartition des enfants selon la garde, Québec, 1986-2000

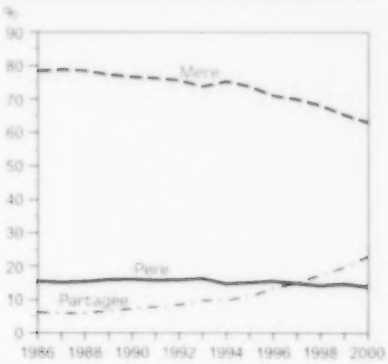

Source : Statistique Canada, fichiers des divorces.

Les enfants et le divorce : de plus en plus de garde partagée 1

La sécurité du revenu : une décennie de transformations 3

Faits saillants concernant les dépenses des ménages en 2000 4

La participation aux organismes et aux élections en 2000 6

7 %. La proportion de garde maternelle exclusive diminue beaucoup, de 77 % en 1990 à 74 % en 1995 et à 63 % en 2000. Il faut mentionner que la garde partagée n'est pas nécessairement synonyme de répartition égale du temps ; selon des données pour l'ensemble du Canada de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), l'enfant en garde partagée habite assez souvent surtout chez sa mère (Marcil-Gratton et Le Bourdais, 1999, p. 22). La proportion des pères qui obtiennent la garde exclusive des enfants diminue légèrement ; elle s'élève à 14 % en 2000, en comparaison de 15 % en 1995 et de 16 % en 1990.

L'attribution de la garde varie beaucoup en fonction de l'âge des enfants. En 2000, la mère obtient la garde de 72 % des enfants de moins de 5 ans, et de 57 % des adolescents de 15 ans et plus, tandis que le père se voit confier la garde de 6 % des enfants de moins de 5 ans et de 27 % des adolescents de 15 ans et plus. L'âge moyen des enfants confiés au père est de 13,3 ans en regard de 10,5 ans pour ceux qui demeurent avec la mère. La garde partagée varie moins avec l'âge : la proportion est près de 25 % entre 3 et 13 ans.

Trois figures illustrent les variations, depuis 1990, de l'attribution de la garde selon l'âge. On note relativement peu de changement en ce qui concerne la proportion des enfants dont la garde a été confiée au père ; tout au plus peut-on mentionner que les taux sont plus faibles en 2000 chez les enfants de plus de 8 ans. La figure qui présente les données relatives à la garde maternelle montre que c'est surtout dans la deuxième moitié de la décennie que la baisse importante de ce choix a eu lieu ; la baisse est même de plus de 10 points en ce qui regarde plusieurs âges précis. En complément, la proportion des enfants en garde partagée augmente beaucoup, à tous les âges, et elle est surtout importante entre 1995 et 2000.

Comparaisons avec les autres provinces

Malheureusement, les renseignements recueillis sur les ordonnances de garde dans les formulaires d'enregistrement des divorces sont insuffisants dans plusieurs provinces. Pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, les données semblent fiables. Lors des divorces prononcés en 1998 dans cette province, plus du tiers (36 %) des enfants ont fait l'objet d'une garde partagée, et la garde exclusive des enfants a été donnée au père seulement pour 7 % des enfants et à la mère pour 56 % des enfants. En 1998, la proportion d'enfants en garde partagée est de 17 % au Québec, ce qui est moins de la moitié de la proportion calculée pour la Nouvelle-Écosse.

Une étude faite à partir de l'ELNEJ par Marcil-Gratton et Le Bourdais (1999, p. 20) comporte un tableau des modalités de garde établies par un tribunal selon la région. Les données portent sur les enfants de moins de 12 ans en 1994-1995 ayant connu la séparation de leurs parents depuis leur naissance, et les données par région portent à la fois sur les ordonnances de garde pour les parents divorcés ou en union libre. D'après ces données d'enquête, la garde physique partagée était beaucoup moins fréquente au Québec que dans les autres provinces : les tribunaux du Québec ordonnent la garde partagée pour seulement 5,5 % des enfants en comparaison de 16,9 % dans les provinces de l'Atlantique, de 15,9 % en Ontario et de 11,3 % en Colombie-Britannique.

Aux États-Unis, selon des statistiques tirées des divorces dans 19 États en 1997 (données provenant d'un site Web, Divorce Magazine), les enfants sont sous la garde exclusive de la mère dans 72 % des cas, tandis que 9 % sont confiés au père et 16 % connaissent la garde partagée (en comparaison de 15 % au Québec).

Références

Marcil-Gratton, Nicole, et Céline Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 38 p.

Répartition des enfants selon la garde et l'âge, Québec, divorces de 1990, 1995 et 2000

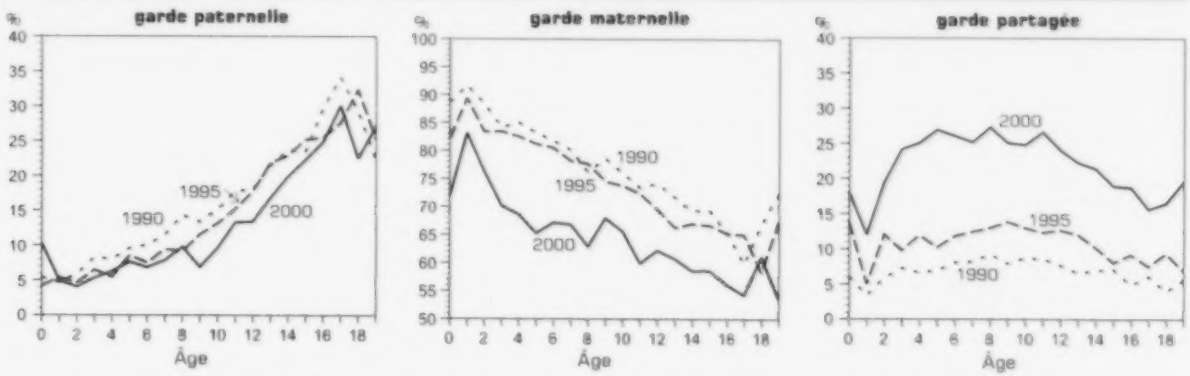

Source : Statistique Canada, fichiers des divorces.

LA SÉCURITÉ DU REVENU : UNE DÉCENNIE DE TRANSFORMATIONS

Par Hervé Gauthier

Durant les années 1990, de multiples changements se sont produits dans les programmes relatifs à la sécurité du revenu. Ainsi, les programmes universels d'allocations aux familles ont cédé la place à des programmes liés au revenu. D'autres programmes ont été fortement modifiés, tels le soutien du revenu (assistance-emploi) et l'assurance-chômage, devenue l'assurance-emploi. À la suite de ces transformations, certains ont craint pour l'existence même du système de sécurité du revenu.

La sécurité du revenu comporte cinq volets principaux : l'assistance sociale et les programmes complémentaires, l'aide à la participation au marché du travail, les compensations des charges familiales, les programmes pour personnes âgées et les programmes liés aux risques socioéconomiques. La sécurité du revenu relève à la fois du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral. Les données proviennent des rapports des ministères et organismes, dans lesquels sont mentionnés les budgets, les objectifs et les clientèles des programmes.

Si les lois et les règlements influencent les dépenses des programmes, d'autres facteurs interviennent aussi : les conditions économiques, les caractéristiques de la population et les comportements.

Montant total : changement de tendance

Dans les années 1990, l'évolution du montant total de la sécurité du revenu se caractérise par un changement de tendance. La hausse dans les premières années jusqu'à 1994 (de 23,3 à 26,6 milliards de dollars, en dollars constants de 2000) est suivie d'une légère baisse (24,4 milliards en 2000). L'évolution de la décennie 1990 (+ 5 %) s'écarte de celle des décennies antérieures : croissance de 105 % dans les années 1960, de 126 % dans les années 1970 et de 55 % dans les années 1980. Ces décennies ont connu la mise en place et le développement des principaux programmes de sécurité du revenu[1].

Entre 1961 et 1994 (année du maximum), le montant total est passé de 3,5 à 26,6 milliards de dollars[2], soit une multiplication par 7,6. La baisse de 8,2 % depuis 1994 apparaît donc minime en regard de l'évolution à long terme.

Part dans le PIB : sommet en 1993, baisse depuis

La part que représente la sécurité du revenu dans le produit intérieur brut (PIB) subit une baisse depuis 1993 et cette baisse est plus prononcée que celle du montant total de la sécurité du revenu. En effet, la baisse du montant total s'est produite pendant que le PIB continuait de progresser. Sur l'ensemble de la période, on note que les programmes sont passés de 5,8 % du PIB en 1961 à un maximum de 14,9 % en 1993, pour descendre par la suite à 10,9 %.

Dépenses de sécurité du revenu, montant total et part dans le PIB, Québec, 1961-2000

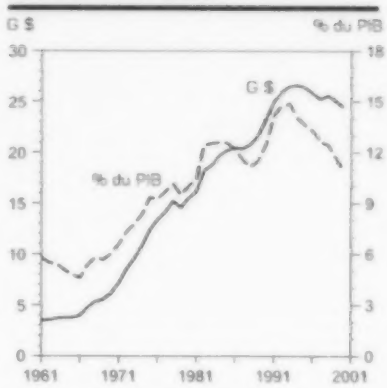

Source : calculs faits à l'aide de divers rapports gouvernementaux.

Le secteur des personnes âgées : presque la moitié du total

En 2000, le secteur le plus important est celui des programmes destinés aux personnes âgées, avec 12,0 milliards de dollars. Les programmes des deux secteurs qui suivent totalisent moins de 5 milliards chacun : l'assistance sociale (4,5 milliards) et les programmes liés aux risques socioéconomiques (4,8 milliards). Les compensations des charges familiales viennent ensuite avec 2,7 milliards[3].

Dans les années 1990, c'est le secteur des programmes touchant les personnes âgées qui a connu la plus forte progression en valeur absolue, soit 3,1 milliards de dollars (34,7 %). Par contre, les programmes liés aux risques socioéconomiques ont décru de 7,7 à 4,8 milliards de dollars (– 38 %)[4]. La répartition des programmes diffère beaucoup entre le début et la fin de la période. Le secteur des personnes âgées accapare maintenant 49,0 % du total, comparativement à 38,2 % il y a dix ans, pendant que la part des programmes liés aux risques socioéconomiques a chuté de 33,1 % à 19,7 %, en raison de la baisse prononcée des dépenses d'assurance-emploi.

En conclusion, les transformations de la sécurité du revenu ont résulté en une baisse du montant total – qui, bien que légère, représente un renversement de la tendance historique –, et en un changement de la répartition relative entre secteurs, tandis que la croissance du PIB a fait décroître le poids de la sécurité du revenu dans l'ensemble de l'économie.

1. Pour une description de la sécurité du revenu entre 1961 et 1994, voir : H. Gauthier, « Transferts et services gouvernementaux », chap. 8, dans Bureau de la statistique du Québec, *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique*, 1996.
2. En dollars constants de 2000. Pour la période 1961-1979, l'indice des prix du Québec a été estimé à partir de l'indice de Montréal.
3. Pour plus de détails sur l'évolution dans les années 1990, voir : « Le système de sécurité du revenu », dans ISQ, *Québec statistique, édition 2002*, p. 277-280.
4. Certains volets du programme d'assurance-emploi ont cependant été transférés au secteur de l'aide à la participation au marché du travail.

FAITS SAILLANTS CONCERNANT LES DÉPENSES DES MÉNAGES EN 2000

Par Sylvie Jean

En 2000, les ménages québécois ont dépensé en moyenne 47 660 $, soit 2 % de plus que l'année précédente (46 550 $), ce qui correspond au taux d'inflation annuel mesuré par l'Indice des prix à la consommation (IPC).

L'impôt sur le revenu des particuliers constitue la principale dépense avec 23 %[1] du budget des ménages ; suivent les dépenses en logement avec 18 %, puis en transport et en alimentation avec 13 % pour chaque poste. Ces dépenses constituent les deux tiers du budget des ménages et leurs proportions sont à peu près les mêmes qu'en 1999. Toutefois, par rapport à 1997, la part de l'impôt et celle du transport ont augmenté d'un peu plus d'un point de pourcentage, alors que la proportion consacrée au logement et à l'alimentation a diminué légèrement.

Les quatre dépenses suivantes représentent ensemble environ 20 % des dépenses des ménages : paiements d'assurance et des cotisations de retraite (6 %), loisirs (5 %), vêtements (4 %) et entretien ménager (4 %). Ces proportions sont relativement stables depuis 1997.

Les dons à la hausse

Les dons en argent et les contributions constituent la catégorie de dépense qui a le plus augmenté en 2000. Ce poste de dépense comprend les pensions alimentaires et allocation de soutien des enfants, les dons en espèces et autres versements de soutien à des personnes et, enfin, les contributions aux œuvres de bienfaisance.

En 2000, les ménages y ont consacré 650 $, soit une hausse de 21 % par rapport à 1999 (en dollars courants). L'augmentation est due principalement aux pensions alimentaires qui ont été majorées de 27 % pour atteindre 220 $, et aux dons à des personnes qui ont augmenté de 22 % pour se situer à 260 $. Les quelque 4 % des ménages qui ont déclaré des pensions alimentaires ont dépensé en moyenne 5 925 $, tandis que 15 % des ménages ont fait des dons à des personnes, pour un montant moyen de 420 $.

Part du budget consacrée à certaine dépenses, Québec, 1997-2000

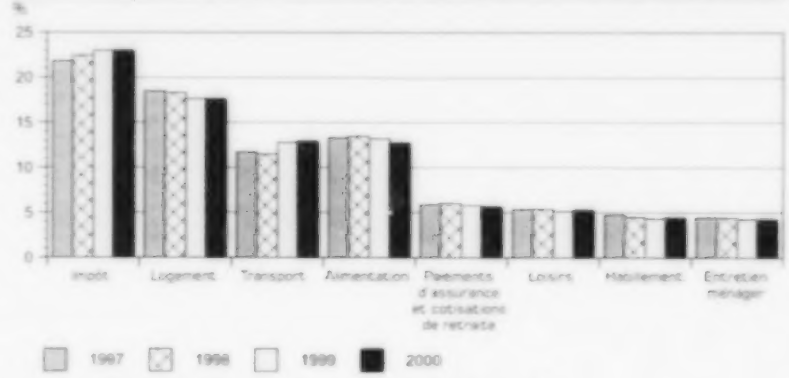

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Dépense moyenne des ménages par catégorie de dépenses, Québec, 1997-2000

Catégorie de dépenses	1997	1998	1999	2000	Variation 2000/1999
	$ courants				%
Alimentation	5 698	5 844	6 151	6 047	- 1.7
Logement	7 920	7 942	8 217	8 388	2.1
Entretien ménager	1 879	1 912	1 966	2 000	1.7
Articles et accessoires d'ameublement	1 085	1 092	1 066	1 199	12.5
Habillement	2 031	1 950	2 017	2 103	4.3
Transport	5 012	4 993	5 945	6 152	3.5
Soins de santé	1 057	1 085	1 240	1 352	9.0
Soins personnels	676	671	675	718	6.5
Loisirs	2 288	2 332	2 411	2 504	3.9
Imprimés	260	235	252	237	- 5.8
Éducation	500	495	537	487	- 9.2
Tabac et boissons alcoolisées	1 144	1 156	1 180	1 296	9.8
Jeux de hasard	252	226	273	269	- 1.2
Dépenses diverses	580	587	685	654	- 4.5
Consommation courante totale	**30 381**	**30 523**	**32 614**	**33 409**	**2.4**
Impôt	9 333	9 749	10 687	10 927	2.2
Paiements d'assurance et cotisations de retraite	2 514	2 601	2 712	2 670	- 1.5
Dons et contributions	608	550	537	650	20.9
Dépense totale	**42 836**	**43 422**	**46 550**	**47 656**	**2.4**

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

1 Ne comprend pas les impôts indirects, comme la taxe de vente et les diverses tarifications, qui se retrouvent dans les autres catégories de dépenses.

Des dépenses accrues pour l'ameublement

Les dépenses de consommation courante qui ont le plus augmenté en 2000 sont celles qui se rapportent aux articles et accessoires d'ameublement : les ménages y ont consacré 1 200 $, soit 13 % de plus qu'en 1999. En effet, le secteur de l'ameublement a connu une hausse des ventes supérieure à celle de tous les autres secteurs de commerce au détail en 2000[2], ce qui peut s'expliquer par les programmes d'incitation au crédit consentis par les commerces de meubles et par la vigueur du marché de l'habitation.

Les dépenses en meubles, qui représentent un peu plus du tiers de celles qui se rapportent aux articles et accessoires d'ameublement, ont augmenté de 21 %, pour se situer à 413 $ en 2000, bien que leur prix n'ait augmenté que de 1,5 % selon l'IPC. Quant aux dépenses pour les appareils ménagers, elles ont augmenté de 9 % pour atteindre en moyenne 266 $, tandis que leurs prix sont demeurés à peu près inchangés.

Les Québécois dépensent davantage pour le tabac et les boissons alcoolisées

Les ménages ont dépensé près de 10 % de plus en 2000 pour les produits du tabac et les boissons alcoolisées, pour atteindre une moyenne annuelle de 1 300 $. Les dépenses pour les produits du tabac s'élèvent à 622 $, soit une augmentation de 10 % par rapport à 1999 et, pour les boissons, elles sont de 674 $, en hausse de 9 %. Ces augmentations ont dépassé la hausse des prix selon l'IPC pour ces produits, qui est de 7 % et de 3 % respectivement.

Il est intéressant de noter que la hausse des dépenses pour les boissons alcoolisées servies dans les établissements licenciés (18 %) a été supérieure à celle des boissons achetées au magasin (6 %) ; ces dépenses atteignent 223 $ et 439 $ en moyenne respectivement.

Augmentation des dépenses pour les soins de santé et les soins personnels

En 2000, les ménages québécois ont consacré 9 % de plus aux soins de santé qu'en 1999, avec des dépenses moyennes de 1 350 $. Cette augmentation est due principalement à la hausse des primes d'assurance-maladie qui atteignent 507 $, soit 27 % de plus qu'en 1999. Cette hausse est autant attribuable aux primes des régimes d'assurance-hospitalisation et frais de médicaments qu'à celles des régimes privés d'assurance-maladie, par exemple les régimes de soins dentaires et l'assurance-accident et invalidité.

Les dépenses relatives aux médicaments prescrits ont aussi contribué à cette hausse ; elles ont augmenté de 8 % pour s'élever à 235 $. Par ailleurs, les dépenses dévolues aux articles et services pour les soins des yeux et aux soins dentaires ont diminué respectivement de 6 % et de 8 %, et elles atteignent en moyenne 153 $ et 237 $ en 2000.

Les dépenses relatives aux soins personnels ont augmenté de 6,5 % en 2000, pour se situer à 720 $, alors que les prix, mesurés par l'IPC, ont augmenté d'un peu plus de 1 %. Cette dépense se répartit entre les articles et accessoires (320 $) et les services (400 $), ces postes ayant augmenté respectivement de 5 % et de 8 %.

Un profil de consommation qui évolue

La consommation courante, qui représente les dépenses du ménage – à l'exclusion des impôts personnels, des paiements d'assurance personnelle et des dons et contributions –, s'est beaucoup modifiée depuis 1982.

L'alimentation, le logement et le transport représentent un peu plus de 60 % de la consommation courante. Il y a vingt ans, les ménages consacraient une part égale de leur budget à l'alimentation et au logement. Dix ans plus tard, c'est le logement qui accapare la plus forte part du budget et l'alimentation vient ensuite. Enfin, en 2000, le transport supplante l'alimentation comme deuxième poste de consommation courante.

Avant les années 1980, c'est l'alimentation qui constituait le plus important poste de la consommation courante des ménages. La part qu'on y consacre n'a cessé de diminuer depuis. Par ailleurs, les ménages dépensent une part croissante de leur budget pour se loger et se déplacer, conséquence de l'augmentation de la proportion des ménages propriétaires de leur logement et des ménages possédant un ou plus d'un véhicule. Une fois les besoins de base comblés, la consommation des ménages s'oriente vers les besoins de seconde nécessité, ce qui témoigne d'une amélioration du niveau de vie.

Part de la consommation courante consacrée aux trois principaux postes, Québec, 1982-2000

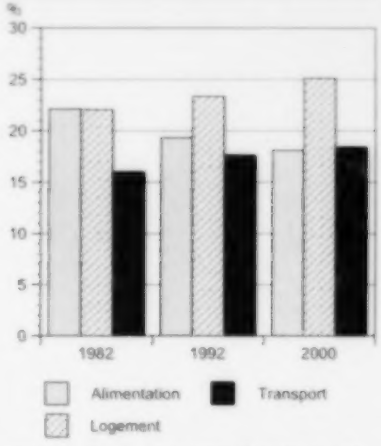

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des familles (1982 et 1992), Enquête sur les dépenses des ménages (2000).

2. Source : Statistique Canada, catalogue nº 63-005, décembre 2000.

LA PARTICIPATION AUX ORGANISMES ET AUX ELECTIONS EN 2000

Par Denis Laroche

L'*Enquête nationale sur le bénévolat, le don et la participation* (ENBDP), réalisée en 2000 par Statistique Canada, comportait un volet permettant d'identifier les catégories d'organismes dont les répondants étaient membres ou auxquels ils participaient. L'enquête a également demandé aux répondants de 18 ans et plus s'ils avaient voté aux dernières élections municipales, provinciales et fédérales. Comme le soulignent Hall et autres (2001), « la participation aux activités de groupes ou d'organismes favorise la confiance dans les relations interpersonnelles et sociales au sein de la collectivité et, sous bien des aspects, constitue une base solide pour l'action communautaire ». Les données recueillies offrent l'occasion de comparer la participation aux organismes et aux élections tenues aux divers paliers de gouvernement au Québec et dans le reste du Canada, chez les hommes et chez les femmes, chez les 15-34 ans et chez les 35 ans et plus.

Indice des chances relatives (odds) et rapport des chances relatives (odds ratio)

L'indice des chances relatives *(odds)* mesure la proportion des répondants qui, selon le cas, ont participé à un organisme ou qui ont pris part au scrutin lors d'une élection par rapport à la proportion de ceux qui n'ont pas participé ou qui se sont abstenus de voter (Demaris, 1992). Cet indice ne tient compte que des répondants qui ont répondu par « oui » ou par « non » aux questions ayant trait à la participation aux élections ou à diverses catégories d'organismes. Dans le cas des questions relatives au vote, l'univers était restreint aux répondants de 18 ans et plus. En combinant les participants et les non-participants dans un seul nombre, l'indice des chances relatives présente les résultats de manière synthétique et facilite leur comparaison. Lorsque l'indice est égal à 1, les chances d'être membre d'un organisme ou d'y participer ou celles de prendre part au vote lors d'une élection sont égales à celles de n'être pas membre ou de s'abstenir de participer. Si l'indice prenait une valeur de 2, cela signifierait que, pour chaque répondant qui s'abstient de participer, il s'en trouve deux pour le faire. À l'inverse, si l'indice était égal à 0,5, cela voudrait dire que, pour chaque personne qui participe, il se trouve deux non-participants.

En 2000, environ 1 194 200 Québécois de 15 ans et plus disent être membres d'un organisme d'intérêt personnel comme un syndicat ou une association professionnelle ou y participer, et 4 538 800 affirment ne pas être membres ou participants de cette catégorie d'organismes. En divisant le premier nombre par le second, on obtient le rapport de 0,3, soit l'indice des chances relatives *(odds)* d'être membre ou participant d'un organisme d'intérêt personnel, par opposition à être non-membre ou non-participant. En d'autres termes, pour trois personnes qui participent à cette catégorie d'organismes, il s'en trouve un peu plus de 10 qui n'y participent pas. Ailleurs au Canada, 3 582 100 personnes de 15 ans et plus rapportent être membres ou participants à un organisme d'intérêt personnel, contre 13 906 300 qui se rangent parmi les non-participants. Le rapport de l'effectif du premier groupe sur le second s'établit à 0,3. Dans le reste du Canada, pour trois personnes qui participent à cette catégorie d'organismes, il s'en trouve environ 10 qui se disent non-participantes, soit à peu près la même situation qu'au Québec.

Le rapport des chances relatives *(odds ratio)* permet d'établir si les chances relatives de participer ou non à une catégorie d'organismes sont influencées par le fait de résider au Québec ou ailleurs au Canada. Si le rapport des chances relatives est égal à l'unité, il n'y a aucune association entre le fait de résider au Québec ou ailleurs au Canada et les chances relatives de participer à une catégorie donnée d'organismes. C'est le résultat que l'on observe en ce qui a

Indice des chances relatives et rapport des chances relatives d'être membre ou participant à certains types d'organismes et de voter aux élections, population de 15 ans et plus, Québec et reste du Canada, 2000

Types d'organismes	Indice des chances relatives participation vs non participation		Rapport des chances relatives
	Québec	Reste du Canada	Québec/Reste du Canada
Club social ou société fraternelle : Kiwanis, Chevaliers de Colomb, etc	0,1	0,1	1,3
Organisme d'intérêt personnel : syndicat, ass. professionnelle, etc	0,3	0,3	1,0
Organisme politique	0,0	0,0	0,9
Organisme à vocation cult. ou loisirs : théâtre, club du livre, etc	0,1	0,1	0,6
Organisme de sport ou récréatif : ligue de baseball, club de tennis	0,1	0,3	0,5
Groupe d'appartenance religieuse	0,1	0,2	0,3
Groupement de contribuables, ass. de citoyens, groupe scolaire	0,0	0,1	0,3
Autres types d'organismes que ceux mentionnés	0,0	0,0	0,9
Réponse positive à au moins une des 8 questions sur la participation	0,7	1,2	0,6
Vote aux dernières élections fédérales	4,1	2,5	1,6
Vote aux dernières élections provinciales	4,7	2,3	2,1
Vote aux dernières élections municipales ou locales	1,7	1,5	1,2

Source : Statistique Canada, Enquête nationale sur le bénévolat, le don et la participation 2000.

trait à la participation à un organisme d'intérêt personnel ou le rapport des chances relatives se situe précisément à 1,0 ; le résultat quant à la participation, par opposition à la non-participation, est donc similaire dans les deux régions. Si le rapport des chances relatives est nettement inférieur à l'unité, comme c'est le cas pour les groupes d'appartenance religieuse, le fait de demeurer au Québec prédispose à de moins grandes chances relatives d'être participant ou membre de cette catégorie d'organismes que c'est le cas dans le reste du Canada. À l'inverse, si le rapport des chances relatives est nettement supérieur à l'unité, comme c'est le cas pour la participation au scrutin provincial, le fait de résider au Québec se traduit par de plus grandes chances relatives de participation, par opposition à l'abstention, qu'ailleurs au Canada.

Participer moins aux organismes, mais voter davantage au Québec

Dans l'ensemble, les chances relatives d'être membre de l'une ou l'autre des huit catégories d'organismes mentionnées dans l'enquête ou d'y participer apparaissent relativement peu élevées. L'indice prend le plus souvent une valeur voisine de 0,1 ou même de 0,0, tant au Québec que dans le reste du Canada. C'est-à-dire que, pour chaque répondant qui s'identifie comme membre ou participant de la catégorie d'organismes mentionnée en rubrique, il se trouve en général 10 personnes ou plus qui s'abstiennent d'être membres ou de participer. Même dans le cas où la participation à au moins une des huit catégories d'organismes mentionnées est envisagée, les chances relatives se situent à 0,7 au Québec, c'est-à-dire que, pour deux personnes qui participent, il s'en trouve environ trois qui ne participent à aucune des huit catégories d'organismes mentionnées. La participation à au moins une des huit catégories d'organismes semble plus courante ailleurs au Canada où l'indice des chances relatives atteint 1,2. Le rapport des chances relatives montre de manière assez nette que le fait de résider au Québec se traduit par une moins grande participation dans toutes les catégories d'organismes, à l'exception de la catégorie « club social ou société fraternelle : Kiwanis, Chevaliers de Colomb, etc. ».

Au Québec, la participation au plus récent scrutin tenu aux divers paliers de gouvernement prend nettement le pas sur l'abstention : les chances relatives sont de 5 contre 1 dans le cas des élections provinciales, de 4 contre 1 aux élections fédérales et de près de 2 contre 1 aux élections municipales. Le fait de résider au Québec se traduit par des chances relatives plus grandes d'exprimer activement ses préférences démocratiques que dans le reste du Canada. Tel est le cas tout particulièrement en ce qui a trait au scrutin provincial, où le rapport des chances relatives s'élève à 2,1.

La culture et la religion surtout aux femmes, les sports et la politique surtout aux hommes

Les indices des chances relatives d'être membre d'une catégorie ou l'autre d'organismes ou d'y participer, par opposition à la non-participation, sont faibles tant pour les hommes que pour les femmes, tant au Québec que dans le reste du Canada. Dans la majorité des cas, l'indice des chances relatives est de 0,1 ou de 0,0. Par contre, le rapport des chances relatives de participer aux catégories suivantes d'organismes est plus grand chez les hommes, par opposition aux femmes, tant au Québec qu'ailleurs au Canada : club social ou société fraternelle, organisme d'intérêt personnel, organisme politique, organisme de sport ou récréatif.

Les femmes ont des chances relatives plus grandes de participer aux catégories suivantes : organisme à vocation culturelle ou de loisirs, groupe d'appartenance religieuse, groupe scolaire, de contribuables ou de citoyens, et les autres types d'organismes (par exemple, club d'âge d'or, groupe pour le cancer, le diabète, etc., studio de santé et de conditionnement physique, scout ou guide, etc.). Enfin, le rapport des chances

Indice des chances relatives et rapport des chances relatives d'être membre ou participant à certains types d'organismes et de voter aux élections, selon le sexe, population de 15 ans et plus, Québec et reste du Canada, 2000

Types d'organismes	Hommes		Femmes		Rapport des chances relatives Hommes/Femmes	
	Chances relatives participation vs non participation		Chances relatives participation vs non participation			
	Québec	Reste du Canada	Québec	Reste du Canada	Québec	Reste du Canada
Club social ou société fraternelle : Kiwanis, Chevaliers de Colomb, etc.	0,1	0,1	0,1	0,0	1,2	2,1
Organisme d'intérêt personnel : syndicat, ass. professionnelle, etc.	0,3	0,3	0,2	0,2	1,4	1,3
Organisme politique	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	1,3
Organisme à vocation cult. ou loisirs : théâtre, club du livre, etc.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,8	0,8
Organisme de sport ou récréatif : ligue de baseball, club de tennis	0,2	0,3	0,1	0,2	2,0	1,5
Groupe d'appartenance religieuse	0,0	0,1	0,1	0,2	0,8	0,7
Groupement de contribuables, ass. de citoyens, groupe scolaire	0,0	0,1	0,0	0,2	0,8	0,6
Autres types d'organismes que ceux mentionnés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	1,0
Réponse positive à au moins une des 8 questions sur la participation	0,8	1,3	0,6	1,1	1,3	1,2
Vote aux dernières élections fédérales	3,9	2,5	4,3	2,6	0,9	1,0
Vote aux dernières élections provinciales	4,5	2,2	5,0	2,3	0,9	1,0
Vote aux dernières élections municipales ou locales	1,8	1,4	1,7	1,5	1,0	0,9

Source : Statistique Canada, Enquête nationale sur le bénévolat, le don et la participation 2000.

Indice des chances relatives et rapport des chances relatives d'être membre ou participant à certains types d'organismes et de voter aux élections, selon l'âge, population de 15 ans et plus, Québec et reste du Canada, 2000

Types d'organismes[1]	15-34 ans		35 ans et plus		Rapport des chances relatives	
	Chances relatives participation vs non participation		Chances relatives participation vs non participation		15-34 ans/35 ans et plus	
	Québec	Reste du Canada	Québec	Reste du Canada	Québec	Reste du Canada
Club social ou société fraternelle : Kiwanis, Chevaliers de Colomb, etc.	0,1	0,0	0,1	0,1	0,5	0,3
Organisme d'intérêt personnel : syndicat, ass. professionnelle, etc.	0,3	0,2	0,2	0,3	1,2	0,8
Organisme politique	—	0,0	0,0	0,0	—	0,5
Organisme à vocation cult. ou loisirs : théâtre, club du livre, etc.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,7	0,8
Organisme de sport ou récréatif : ligue de baseball, club de tennis	0,1	0,3	0,1	0,2	1,3	1,6
Groupe d'appartenance religieuse	—	0,1	0,1	0,2	—	0,7
Groupement de contribuables, ass. de citoyens, groupe scolaire	0,0	0,1	0,0	0,1	0,9	0,8
Autres types d'organismes que ceux mentionnés	—	0,0	0,0	0,0	—	0,4
Réponse positive à au moins une des 8 questions sur la participation	0,6	1,0	0,7	1,2	0,9	0,8
Vote aux dernières élections fédérales[2]	2,0	1,1	6,4	4,2	0,3	0,3
Vote aux dernières élections provinciales[2]	2,5	1,0	7,0	3,7	0,4	0,3
Vote aux dernières élections municipales ou locales[2]	0,7	0,6	2,7	2,2	0,3	0,3

1. L'échantillon des répondants de 15-34 au Québec est trop faible pour que l'estimation soit fiable dans les catégories suivantes : organisme politique, groupe d'appartenance religieuse et autres types d'organismes que ceux mentionnés.
2. Dans le cas de la participation aux élections, l'univers est restreint aux répondants de 18 ans et plus.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale sur le bénévolat, le don et la participation 2000.

relatives des hommes et des femmes de voter est à peu près comparable, un peu plus grandes au Québec pour les femmes aux paliers fédéral et provincial, un peu plus grandes pour les hommes dans le reste du Canada.

Participation moindre des moins de 35 ans et vote plus fréquent chez les 35 ans et plus

L'indice des chances relatives d'être membre d'un organisme ou d'y participer par opposition à la non-participation est faible chez les 15-35 ans, c'est-à-dire les générations qui succèdent aux *baby boomers*. Dans le cas de la participation aux organismes, la valeur de l'indice est de 0,1 ou de 0,0 dans la majorité des cas, l'exception la plus notable étant la participation à un « organisme d'intérêt personnel : syndicat ou association professionnelle, etc. » dont la valeur atteint 0,3 au Québec et 0,2 ailleurs au Canada. En ce qui concerne l'exercice du droit de vote au scrutin le plus récent, les indices des chances relatives sont nettement plus élevés au Québec qu'ailleurs au Canada dans le cas des élections aux paliers fédéral et provincial.

Dans la catégorie des 35 ans et plus, qui regroupe notamment la génération des *baby boomers* (35-54 ans) et celles de la période couvrant les deux guerres mondiales et la Crise (55 ans et plus), l'indice des chances relatives d'être membre d'un organisme ou d'y participer s'établit à 0,1 ou à 0,0 dans la plupart des cas au Québec. Dans le reste du Canada, l'indice des chances relatives est souvent plus élevé qu'au Québec et il prend plus fréquemment la valeur de 0,2 ou de 0,3. À l'inverse, en matière de participation aux élections, les indices des chances relatives sont plus élevés au Québec qu'ailleurs au Canada.

Cependant, l'association entre le vote et le fait d'appartenir aux 15-34 ans, par opposition aux 35 ans et plus, est relativement semblable au Québec et ailleurs au Canada, car le rapport des chances relatives d'avoir voté aux élections s'établit à 0,3 dans tous les cas, sauf celui de la participation aux élections provinciales au Québec. Dans le cas de la participation aux organismes, les chances relatives sont plus grandes chez les 35 ans et plus par opposition aux 15-34 ans, sauf dans le cas des « organismes de sport ou récréatifs : ligue de baseball, club de tennis, etc. ». Le rapport des chances relatives de 1,2 observé au Québec dans le cas des « organismes d'intérêt personnel tel syndicat ou association professionnelle » est étonnant si on le compare à celui de 0,8 enregistré dans le reste du Canada.

Références

Demaris, Alfred (1992). *Logit Modelling : Practical Applications*, Sage Publications, 87 p.

Hall, Michael, Larry McKeown et Karen Roberts (2001). *Canadiens dévoués, Canadiens engagés. Points saillants de l'Enquête nationale de 2000 sur le bénévolat, le don et la participation*, Statistique Canada, 89 p.

Ce bulletin est réalisé par l'Unité des conditions de vie et l'équipe démographie.

Pour plus de renseignements :
Sylvie Jean, chargée de projet
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2406 (poste 3155)
Courriel : sylvie.jean@stat.gouv.qc.ca
Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Troisième trimestre 2002
ISSN 1491-6789

© Gouvernement du Québec

Institut de la statistique Québec